

Motion 1741

Genève, capitale de l'environnement, à la pointe des technologies nouvelles

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que la pollution de l'air est un problème de santé publique ;
- que des techniques passives d'amélioration de la pureté de l'air arrivent sur le marché,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre en compte les essais étrangers probants (en l'espèce italiens) de matériaux de construction de type photocatalytique qui neutralisent les polluants atmosphériques ;
- à encourager l'utilisation de ceux-ci dans les constructions des entreprises genevoises et de l'Etat, notamment dans le futur bâtiment de l'environnement.